

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2024-046**SEANCE DU **MARDI 2 AVRIL 2024**

Le mardi 2 avril 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 27
Nombre de Membres présents : 20	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Marc NARDI pouvoir à Jean-Jacques BILLARD, Marc PLOUZEAU pouvoir à Hélène BELLUT, Jean-Christophe PELLETIER pouvoir à Daniel DAMMERY, Arnaud Nicolas PLANCHON pouvoir à Eric MAUCORT, Jean-François DAUDIN pouvoir à Jean-Luc DUCHESNE, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ pouvoir à Corinne RUFET.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christelle LAMBERT

## Valorisation des locaux du FLES - Année 2023

La Ville de Chinon met gracieusement à la disposition du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) des locaux.

Chaque année, le FLES doit faire apparaître la valorisation des locaux dans sa comptabilité.

Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023 la Ville de Chinon a mis à disposition du FLES un appartement sis en rez-de-chaussée du bâtiment accueillant les archives municipales sis 16 rue Paul Huet d'une superficie totale de globale de 99,5 m<sup>2</sup>.

La valorisation de l'appartement sis en rez-de-chaussée du bâtiment accueillant les archives municipales est fixée à 145 € du m<sup>2</sup> / an.

Pour 2023, il est proposé d'effectuer cette valorisation sur les mêmes bases que les années précédentes.

La valorisation pour l'année 2023 du coût de mise à disposition des locaux au FLES est donc de (99,5 m<sup>2</sup> X 145 €/m<sup>2</sup> = 14 427,50 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- **FIXE** à 14 427,50 € la valorisation pour 2023 du coût de la mise à disposition des locaux par la Ville de Chinon au FLES.

Fait à CHINON, le 5 avril 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/04/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.